



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Nouvelle-Aquitaine

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



ÉDITORIAL

Produire un bilan d'activité de la DRAAF est un exercice essentiel auquel je suis particulièrement attachée : il s'agit de faire connaître la diversité de nos missions et activités en prise directe avec l'actualité.

C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les agents de la DRAAF, qui œuvrent tous les jours au service de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine.

Vous allez le constater en lisant ce rapport, l'année 2024 a été intense : c'est bien normal quand on voit comment l'agriculture et l'alimentation sont au cœur des débats de société et des préoccupations de nos concitoyens.

Et que dire du rôle de la forêt en matière d'atténuation du changement climatique ?

Je n'en dis pas plus et vous laisse découvrir les actions phares de la DRAAF en 2024, en remerciant l'ensemble des agents pour leur implication quotidienne.

Bonne lecture !

Virginie Alavoine

Directrice de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine





En tant que première région agricole et forestière de France, la Nouvelle-Aquitaine porte une responsabilité majeure dans les transitions agricoles, alimentaires et écologiques à l'échelle nationale. Face aux bouleversements climatiques, économiques et sociétaux, l'action de l'État en région, aux côtés des acteurs du monde rural, doit être à la fois structurante, réactive et tournée vers l'avenir.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) s'inscrit pleinement dans cette dynamique. En 2024, elle a su répondre présente sur tous les fronts : plus spécifiquement cette année elle a accompagné les crises agricoles en lien étroit avec les services départementaux, pour mettre en œuvre les aides d'urgence et les démarches de simplification. Elle a également assuré le pilotage de politiques publiques stratégiques, appui à l'innovation, promotion de l'enseignement agricole, soutien à la transition agroécologique, développement de la souveraineté alimentaire.

À travers ce rapport, c'est toute l'ampleur de l'engagement des équipes de la DRAAF qui se donne à voir. Leur expertise, leur proximité avec les territoires et leur capacité à agir dans la durée sont des atouts majeurs pour relever les défis qui nous attendent.

En tant que Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, je remercie l'ensemble des agents de la DRAAF pour leur implication constante et leur capacité à innover, à coopérer et à porter haut les ambitions de la Nouvelle-Aquitaine.

Etienne GUYOT

Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

02

Éditorial

04

Sommaire

05

La Nouvelle-Aquitaine

06

Nos missions

07

Notre équipe

08

Nos implantations

09

Le secretariat général

11

Les chiffres clés

12

La forêt et le bois

16

FranceAgriMer

18

L'économie agricole

24

La statistique agricole

26

L'alimentation

31

L'enseignement agricole

34

Mission défense et sécurité de zone Sud-Ouest

LA NOUVELLE-AQUITAINE

Première région agricole et forestière de France, la Nouvelle-Aquitaine présente une grande diversité de productions.

La viticulture et les grandes cultures dominent, mais les productions animales sont également présentes et même prépondérantes dans plusieurs départements. Les signes de qualité sont très nombreux.

34% du territoire est occupé par la forêt. En particulier, le massif des Landes de Gascogne est le plus grand d'Europe.

Secteur phare de l'industrie de la région, les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) regroupent plus de 2000 entreprises pour un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards d'euros. Agriculture et agroalimentaire représentent 39 % des exportations de la région.



Concernant l'enseignement agricole, la Nouvelle-Aquitaine est une des premières régions de France avec 25 000 jeunes formés (scolaires, apprentis et ingénieurs) et 2 millions d'heures stagiaires en formation pour adultes.

Cet enseignement est dispensé par 147 établissements publics et privés (Lycées, CFA, CFPPA, MFR) et 1 école supérieure d'agronomie dans les filières générales, technologiques et professionnelles.

Il propose 4 voies de formation (scolaire, apprentissage, continue, VAE) sur l'ensemble du territoire des classes de 4ème jusqu'aux formations d'ingénieur en lien avec l'environnement économique et professionnel. Il s'appuie sur 40 exploitations agricoles et ateliers technologiques.

NOS MISSIONS

- La DRAAF est chargée, sous l'autorité du préfet de région, de mettre en œuvre au niveau régional les politiques nationales et communautaires dans les domaines agricoles, forestiers et alimentaires.
- Sous l'autorité directe de la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, elle est l'autorité académique chargée de l'organisation de l'action éducative dans l'enseignement technique agricole, elle établit et diffuse les statistiques et les données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales.
- La structuration de filières à l'échelle régionale, en lien étroit avec les organisations professionnelles agricoles et les collectivités, constitue le socle de notre action ainsi que la gestion des crises et des plans d'urgence.
- Le siège de la DRAAF est à Limoges avec une répartition territoriale sur 10 sites des 300 agents.



NOTRE ÉQUIPE



Virginie Alavoine

Directrice



Bénédicte GENIN

Directrice adjointe



Yannic MONTEILHET

Directeur adjoint



Thierry TOUZET

Directeur adjoint



Thierry COTTIN

Chef du Secrétariat général



Christophe PICOULET

Chef du Service régional de l'économie agricole et agroalimentaire



Virginie GRZESIAK

Cheffe du Service territorial de FranceAgriMer



Nicolas LECOEUR

Chef du Service régional de la forêt et du bois



François HERVIEU

Chef du Service régional de l'alimentation



Laurent HERBRETEAU

Chef du Service régional de la formation et du développement



Pierre ETCHESSAHAR

Chef du Service régional de l'information statistique économique et territoriale



Nathalie FABRE

Cheffe de la mission défense et sécurité de zone

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

05 56 00 42 00

draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

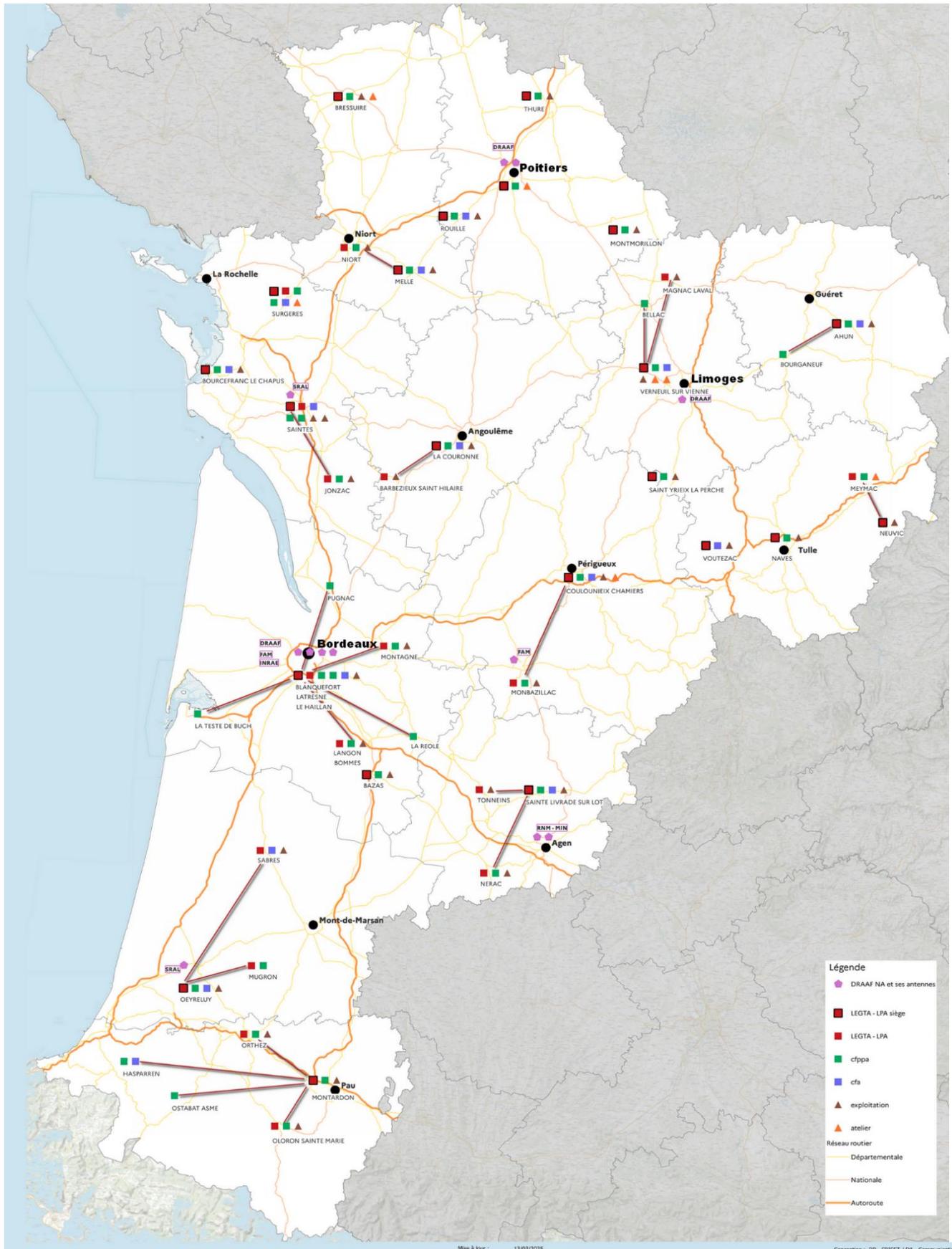
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Siège de Limoges : Immeuble le Pastel
22, rue des Pénitents Blancs
87000 Limoges

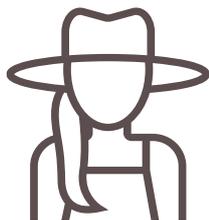
Site de Bordeaux : 2 rue Jules Ferry
Cité administrative - 33000 Bordeaux

Site de Poitiers : 15, rue Arthur Ranc
CS 40537 - 86020 Poitiers Cedex

Sites de la DRAAF et Etablissements publics d'enseignement agricole



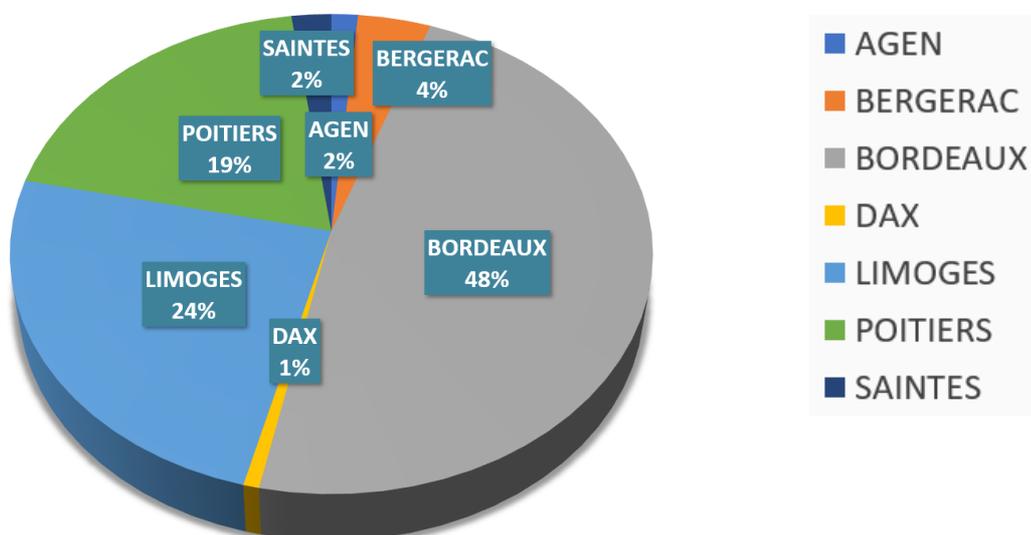
LE SECRETARIAT GENERAL



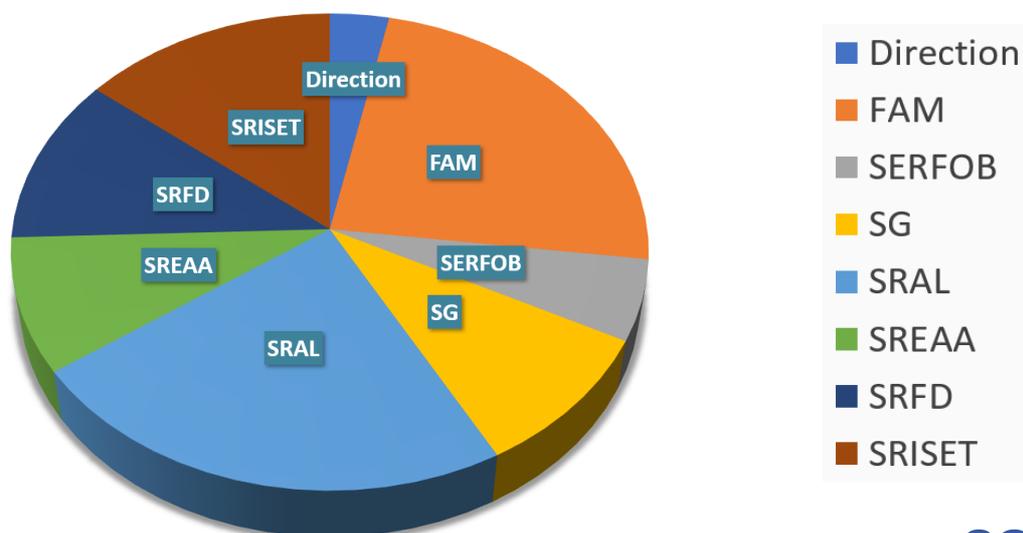
300 agents répartis sur 10 sites en Nouvelle-Aquitaine

Les agents de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine sont répartis sur 10 sites en Nouvelle-Aquitaine dont trois sites principaux : Limoges, Bordeaux et Poitiers.

Effectif par site



Effectif par service



87 % des agents exercent leurs missions dans un service technique

«Un nouveau cadre de travail à Bordeaux»

“ Nous avons lancé les travaux du projet de déménagement à la cité administrative des sites bordelais de la DRAAF et de FranceAgriMer début mars 2024.



Pour rendre ce projet de déménagement attractif et concret, les clés ont été l'implication de chaque service et une bonne communication ! Grâce à la création et l'animation d'un groupe de travail mettant en commun les atouts et les compétences de chacun des acteurs, ce projet encore éloigné a pu prendre le chemin d'une opération immobilière réalisable. Il a fallu gagner l'adhésion de tous, en donnant du sens au travail de chacun des membres, en développant le sentiment de contribuer à ce projet d'envergure qui une fois réalisé apportera de meilleures conditions et du bien-être au travail pour tous les agents.

”

Karim MOHDEB

Responsable immobilier et logistique



La ferme

Nouvelle-Aquitaine

SOURCE : AGRESTE, GRAPHAGRI 2023, RECENSEMENT AGRICOLE 2020.


48% DU TERRITOIRE
 EST COMPOSÉ DE
**SURFACES
 AGRICOLES**


 LES **FORÊTS**
 COUVRENT **3,1 MILLIONS
 D'HECTARES**, SOIT
37% DU TERRITOIRE

1^{ère}
 FORÊT
 FRANÇAISE

1^{re}
 RÉGION AGRICOLE
 DE FRANCE


 LA VALEUR
 DE LA PRODUCTION
 AGRICOLE S'ÉLÈVE À
13,4 MILLIARDS D'EUROS
 (14% DE LA PRODUCTION
 FRANÇAISE)


 LES **GRANDES
 CULTURES**
 REPRÉSENTENT **19%**
 DE LA SURFACE AGRICOLE


 LA FILIÈRE **FRUITS
 & LÉGUMES**
 C'EST **100 000 HECTARES**


26%
 PART DES
**BOISSONS, VINS
 ET ALCOOL**
 DANS LA PRODUCTION
 RÉGIONALE

311 PRODUITS
 RÉGIONAUX SOUS SIGNE
 OFFICIEL DE LA QUALITÉ
 OU DE L'ORIGINE
 IGP/AOC/AOP/LABEL ROUGE


22 000 EXPLOITATIONS
 SONT CONSACRÉES
 À L'ÉLEVAGE **35%**
 DE L'ENSEMBLE DES
 EXPLOITATIONS
 AGRICOLES

NOMBRE D'EXPLOITATIONS
 PAR TYPE D'ÉLEVAGE :


10 000
 BOVINS (VIANDE)
 21% DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES


1 400
 BOVINS (LAIT)
 4% DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES


5 200
 OVINS, CAPRINS, AUTRES
 24% DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES


2 500
 PORCINS, VOLAILLES
 8% ET 22% DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES


680
 BOVINS (MIXTE)
 8% DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES


 LA NOUVELLE-AQUITAINE
 COMPTE
64 000
**EXPLOITATIONS
 AGRICOLES** SOIT **16% DES
 EXPLOITATIONS FRANÇAISES**


126 000
 PERSONNES OCCUPENT
 UN **EMPLOI** PERMANENT
 DANS LES FERMES

79 000 SONT
**CHEFS D'EXPLOITATION
 OU CO-EXPLOITANTS**


27%
 SONT
 DES **FEMMES**

ÂGE MOYEN DES
 EXPLOITANTS : **52 ANS**


11% DES EXPLOITATIONS
 SONT CERTIFIÉES
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LA FORÊT ET LE BOIS 1/3

○ La forêt de Nouvelle-Aquitaine



2,9 millions d'hectares
(+ 80 000 Ha en 10 ans)
410 millions de m³
de bois
(+ 5 millions de m³ par an)

Une forêt de Nouvelle-Aquitaine en croissance et plutôt en bonne santé : **moins de 0,5 % du volume de bois sur pied meurt chaque année en forêt et est largement compensé par la croissance.**

Mais avec des sinistres ponctuels :

- juin 2022, 30 000 Ha, endommagés par la grêle essentiellement en Dordogne,
- juillet-août 2022, 25 000 Ha qui ont subi les ravages du feu en Gironde.

Et des menaces sanitaires : insectes et champignons font actuellement des ravages limités mais on craint l'arrivée possible du Nématode, vers microscopique fatal pour les pins maritimes, qui heureusement pour l'instant n'est pas présent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
agreste
MÉMENTO 2024



○ Dispositifs d'aides à l'adaptation

Face à ces situations et pour continuer à avoir une forêt résiliente par rapport au changement climatique, nous mettons en œuvre depuis 2021 des dispositifs d'aides à l'adaptation des forêts pour renouveler les peuplements sinistrés, dont ceux de 2022, et pour transformer ou améliorer les peuplements vulnérables ou en déficit de croissance.



L'équipe de l'unité « compétitivité des filières » du SERFOB coordonne régionalement ces dispositifs et appuie les services des Directions Départementales des Territoires et de la Mer qui instruisent ces dossiers.

En 2024 :

623 dossiers – 10 000 Ha de peuplements pour 23 millions d'euros d'aides sollicitées.

LA FORÊT ET LE BOIS 2/3

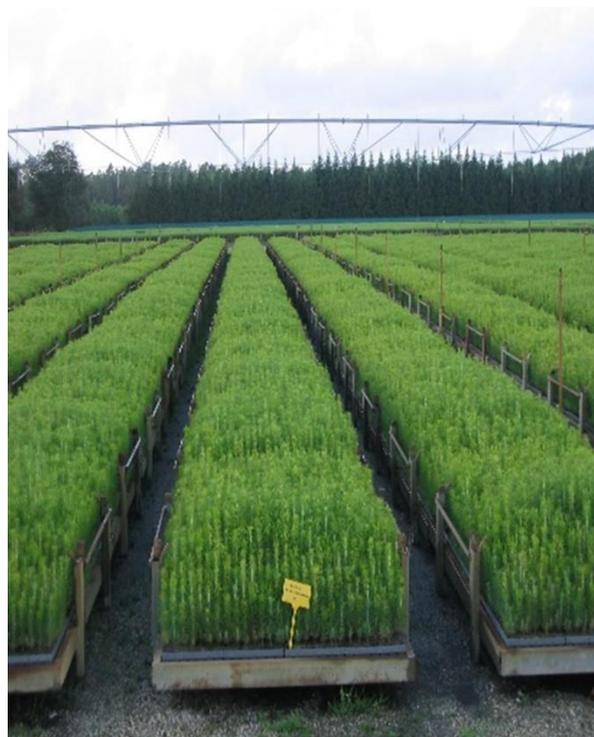
⊙ Renouveau Forestier

Ces opérations d'adaptations reposent souvent sur des plantations.

12 millions d'arbres plantés sur les dossiers de 2024.

Ainsi, pour garantir le renouvellement forestier, l'équipe du pôle « Matériel Forestier de Reproduction » intégré à l'unité « gestion durable-risques » du SERFOB assure le contrôle des 40 pépinières forestières et entreprises de production, récolte et commercialisation de semences forestières de Nouvelle-Aquitaine et l'instruction des aides correspondantes.

En 2024 : 7 pépinières de Nouvelle-Aquitaine aidées pour 2 millions d'euros d'aides engagées



⊙ Le risque incendie



Concernant le risque incendie, nous intervenons dans le domaine de la prévention avec une cellule risque sur ce sujet, qui accompagne les acteurs de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Elle instruit des dossiers d'aide à l'animation et aux investissements de DFCI permettant notamment le développement de dispositifs de surveillance des massifs à l'aide de caméras de détection et la mise en place de personnels permanents de DFCI en accompagnement des équipes de bénévoles.

En 2024 : 19 dossiers instruits pour 5,5 millions d'euros d'aides engagées

LA FORÊT ET LE BOIS 3/3

⊙ La compétitivité des filières

Cette forêt en croissance capte du Carbone et produit du bois nécessaire à une filière de transformation dynamique avec des objectifs de stockage de ce Carbone dans les produits bois et de substitution par rapport à des matériaux plus gourmands en énergies fossiles. Depuis 2 ans, l'unité « compétitivité des filières » a fortement intensifié son activité d'expertise sur la ressource. Cette implication est rendue nécessaire par la hausse significative de la demande notamment en Bois Energie et plus modérément en Bois d'Industrie.

Au final, c'est la cellule Préfectorale Biomasse de Nouvelle-Aquitaine composée des services de l'Etat compétents (DRAAF, DREAL, DREETS et ADEME) en terme d'usage de la biomasse, forestière pour 83% des usages mais également d'origine agricole ou de bois déchets, qui examine les plans d'approvisionnements des nouveaux projets avec un besoin important de ressource. Elle émet notamment un avis sur l'usage de cette biomasse forestière au regard de la disponibilité estimée à venir mais également de la hiérarchie des usages et de la priorisation au stockage du Carbone.

En 2024 :

10 dossiers examinés pour 13,2 millions d'euros d'aides et 5 supplémentaires en cours



LA FORÊT EN NOUVELLE-AQUITAINE



1^{ÈRE}

RÉGION LA
PLUS BOISÉE DE
FRANCE

10

MILLIONS DE M³ DE
BOIS RÉCOLTÉ

2,9

MILLIONS
D'HECTARES
(17 % de la forêt nationale)

60%

DE LA SURFACE
EN FEUILLUS

92%

DE PROPRIÉTAIRES
PRIVÉS

70%

DE LA RÉCOLTE EN
CONIFÈRES

35%

DU TERRITOIRE DE LA
NOUVELLE-AQUITAINE

22%

DE LA PRODUCTION
NATIONALE DE BOIS
DE SCIAGE

21 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS



FranceAgriMer 1/3

Le service régional FranceAgriMer participe au soutien et au suivi des filières régionales de l'agriculture et de la pêche à travers différents dispositifs d'aide, d'accompagnement ou de contrôle.

⊙ Les principales mesures de soutien en 2024 :

Les aides structurelles à la filière viticole :

Parmi les mesures du Plan Stratégique National (PSN spécifiques à la filière viticole et visant à renforcer sa compétitivité, deux sont prisées par les viticulteurs Néo-Aquitains en 2024 :

- l'aide aux investissements dans les chais :
346 dossiers / 76.9 M€ d'investissement présentés
18.5M€ d'aide demandés dans le cadre de l'AAP 2024
- l'aide à la restructuration du vignoble :
1 166 dossiers / **12 M€ d'aide demandés**

Des **simplifications** allégeant significativement les démarches administratives ainsi que la pression de contrôle dans les exploitations ont été mises en place en 2024.



Les aides de crises :

Plusieurs crises conjoncturelles ou sanitaires ont nécessité le déploiement de mesures de soutien économique avec l'appui des Directions Départementales des Territoires. Elles ont concerné notamment **les producteurs en filière Bio (13 M€), les producteurs de noix et cerises (1.6 M€), les producteurs encore impactés par la grippe aviaire (63 M€), la MHE (4.7 M€) et les apiculteurs (490 K€).**

Le potentiel viticole a également fait l'objet d'un **plan d'arrachage (dispositif d'arrachage définitif « Ukraine ») avec :**
1 018 demandes en Nouvelle-Aquitaine
6 425 ha à arracher pour 25,7 M€ d'aide

Le déploiement des mesures de la planification écologique :

L'ouverture de 9 mesures de soutien aux investissements par les agriculteurs dans les différentes filières de production avait pour objectifs de poursuivre la transition écologique dans les exploitations, d'accompagner l'adaptation au changement climatique et de garantir la sécurité alimentaire.

29.1 M€ d'aides fléchées pour les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine



⊙ Des missions régaliennes de gestion

- La pépinière viticole fait l'objet d'un suivi sanitaire et qualitatif ; compte tenu de la crise viticole, la production 2024, avec 30 millions de plants produits par **160 pépiniéristes**, a accusé une **baisse historique** de près de 40%.
- Dans le cadre du suivi du potentiel de production viticole, 2024 a fait l'objet de la délivrance de 3 500 autorisations de replantation et replantation anticipée pour 2 635 ha ainsi que de 1 800 autorisations de plantation nouvelle pour 400 ha (en baisse de plus de 3 000 ha sur Cognac).
- Dans le domaine des vins sans indication géographique (VSIG), 29 opérateurs ont obtenu un agrément annuel pour la campagne 2023 – 2024 et 240 opérateurs bénéficient d'un agrément triennal pour commercialiser des VSIG avec mention de cépage ou de millésime.

Le suivi du respect des règles de transparence commerciale dans le secteur animal entre l'amont et l'aval de la filière s'opère régulièrement à travers des vérifications dans les 33 abattoirs d'animaux de boucherie de Nouvelle-Aquitaine ou par l'établissement de **cotations hebdomadaires**.

**215 contrôles sur la pesée,
le classement et
la présentation des carcasses en 2024**



2024, FranceAgriMer en Nouvelle-Aquitaine, c'est :
200 millions d'€ versés à des opérateurs économiques
2 000 contrôles réalisés

FranceAgriMer 3/3

«L'appui aux opérateurs économiques de la filière Grandes cultures»

Si une grande partie des activités du service territorial FranceAgriMer concerne la viticulture, le service est également très impliqué auprès de la filière des grandes cultures pour assurer son suivi et celui de ses acteurs économiques. Cette filière représente 16% de la valeur de la production agricole régionale et capte 42% de la surface agricole utile (SAU) du territoire.

Dans le domaine des grandes cultures, l'unité du service dédiée à cette filière et à l'élevage assure 3 missions principales :

- Le suivi statistique de la filière, qui repose sur la collecte et le traitement de données de diverses sources : Estiprev, Céré'Obs, les états statistiques mensuels, les enquêtes prix et les enquêtes qualités, flux portuaires.... Après agrégation, les données alimentent le conseil spécialisé national pour le suivi de conjoncture et celui de la campagne de commercialisation. Les données agrégées sont également disponibles sur le site VisioNet (<https://visionet.franceagrimer.fr>) et diffusées aux instances et structures professionnelles régionales. En Nouvelle-Aquitaine, 300 opérateurs économiques (collecteurs, fabricants d'aliments du bétail ou encore meuniers) sont suivis mensuellement par l'intermédiaire de leurs déclarations d'activité définies dans le code rural.

- L'organisation avec différents services de la DRAAF, d'une rencontre régionale annuelle ainsi que le pilotage du Comité Régional Céréales (CRC) Nouvelle-Aquitaine qui se réunit deux fois par an pour échanger sur les sujets d'actualité et estimer la récolte régionale.

- La mise en œuvre d'une importante mesure de soutien spécifique à cette filière dénommée "Aval", qui permet d'apporter une garantie aux organismes bancaires pour le financement des stocks de céréales détenus par les organismes stockeurs afin de permettre le paiement comptant des producteurs de grains et de contribuer à l'organisation du marché des céréales.

Ce sont 34 coopératives ou négociants qui ont bénéficié du dispositif pour la campagne céréalière 2023-2024, avec le traitement et la validation de 727 billets de trésoreries représentant un montant total de 2,9 milliards d'euros.



Alain LANDEMAINE

*Chef de l'unité
Grandes cultures
Elevage*

L'ECONOMIE AGRICOLE 1/5

Le service régional de l'économie agricole et agro-alimentaire (SREAA) a pour mission de décliner sur la région les politiques publiques du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour la structuration et l'accompagnement économique, environnemental et social des filières et des entreprises agricoles et agro-alimentaires.

En 2024, le SREAA a participé au déploiement de la planification écologique dans le domaine de l'agriculture et des énergies renouvelables.

○ Déclinaison régionale de la planification écologique

- Organisation et animation de groupes de travail pluri-acteurs
- Contribution à la feuille de route Agriculture Alimentation



○ Instruction des demandes d'aide

La DRAAF accompagne les porteurs de projets pour répondre aux appels à projets des dispositifs d'aide : « Projets territoriaux » (5 projets), « Maturation » (14 projets). **Elle émet différents avis :** diagnostics (ADEME), Fonds avenir Bio, etc.

Elle instruit les demandes d'aides des dispositifs régionaux :

- investissements pour l'hydraulique agricole (irrigation) 53 dossiers
- Pacte en faveur de la haie – volets « animation » (2 M€ et une trentaine de structures animatrices) et volet « investissement » (10M€) : plus de 700 dossiers déposés pour **1 100 km de plantation** de haies et d'arbres.

La DRAAF propose au préfet de région la labellisation des projets de territoires (par exemple suite à l'AMI « labellisation Aire agricole de résilience climatique »).

○ Accompagnement du développement des énergies renouvelables : agri-photovoltaïsme

Mise en œuvre des textes d'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables



L'ECONOMIE AGRICOLE 2/5

○ Soutien à la transmission, à l'économie agricole, aux filières agricoles et agro-alimentaires

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs : nouvelle année de transition dans l'attente du vote de la LOSA et de la mise en place de France Service Agricole.

Foncier : en tant que commissaire du gouvernement, participation à 19 comités de validation SAFER avec 1500 AE, gestion de 30 recours gracieux et 8 recours contentieux

PAC : suivi de la mise en œuvre de la programmation PAC 2024-2027 et réalisation des bilans 2023

Indemnisation de Solidarité Nationale (ISN)/calamités agricoles : révision des barèmes des calamités agricoles sur les pertes de fonds



Instruction de dossiers **France Relance** (modernisation des abattoirs, haies...) et avis sur des projets **France 2030**



Suivi des filières (comités, études...) et **gestion d'aides de crise** à l'aval en 2024 (influenza aviaire, maladie hémorragique épizootique).



Appui à l'instruction de l'aide de crise bio 2024, poursuite des financements à l'**animation bio** dans le cadre du **Pacte Bio** régional : 694 000 € Etat en 2024.



Participation au réseau Protéi-NA pour le **développement des protéines végétales** en Nouvelle-Aquitaine.



Appui aux DDT sur la prédation, organisation des comités de sélection pour les aides à la protection des troupeaux : 419 000 € validés en 2024.



Financements de conseils aux **CUMA** et d'actions collectives pour les **entreprises agroalimentaires** pour un total de 360 000 €.

L'ECONOMIE AGRICOLE 3/5

○ Agroenvironnement et accompagnement des transitions

Agroécologie



Financement et suivi des groupements d'intérêt économique et environnemental
54 GIEE actifs pour près de 750 agriculteurs au 1er janvier 2025.



Organisation des trophées de l'agroécologie

Lauréat 2023-2024 SCEA Les vergers de la Roche (19)

Les mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et l'aide à la conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)



En tant qu'autorité de gestion des MAEC et bio surfaciques du PSR la DRAAF **construit et met en œuvre les dispositifs** au travers de l et les notices de chaque mesure et de chaque territoire, le suivi pour l'atteinte de la couverture des besoins, Elle copilote avec la Région les instances de concertation, l'accompagnement des services instructeurs Directions Départementales des Territoires (DDT-M), et les appel à projet de la campagne

MAEC 2023 : 150 M€ Animation MAEC : 0,6 M€
CAB 2023 : 17 M€

○ Plan Eau et Usage agricole de l'eau



- Finalisation du Plan d'Actions Régional Nitrates 7ème édition (PAR7) en copilotage avec la DREAL, entrée en vigueur le 1er septembre, sur les zones dites vulnérables aux nitrates.
- Travaux de fusion et mise à jour des arrêtés référentiels « nitrates » des 3 ex régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, en copilotage avec la DREAL et en collaboration avec le groupe d'experts régionaux Nitrates (GREN)

○ Biodiversité



Déclinaison régionale du plan en faveur des insectes
Pollinisateurs en collaboration avec la DREAL

L'ECONOMIE AGRICOLE 4/5

○ Suivi de la chambre consulaire, des instances et animation des réseaux et des territoires

Tutelle de la chambre régionale d'agriculture

- Suivi du Programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) de la Chambre régionale d'agriculture. 5,68 M€ attribués pour 2024.
- Examen pour avis des comptes financiers



Suivi des instances

Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)

Commission Agro-Ecologie (CAE) : examen des demandes de labellisation GIEE et focus sur le volet économique de l'agroécologie

Participation aux commissions filières agricoles (agriculture biologique, élevages, production laitière, développement-recherche et innovation, foncier ...)

Animation de réseaux des DDT(M)

- des chefs des services d'économie agricoles (20 réunions/an) sur tous les sujets relevant de l'économie agricole (PAC, aides de crise, contrôle ...)
- des unités en charge de l'instruction des aides PAC 2d pilier (MAEC, CAB)
- référents agroécologie, en lien avec l'enseignement agricole

Suivi des projets territoriaux

- Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) des bassins de la Vienne, de la Creuse et du Clain
- 13 Programmes Territoriaux de Gestion de l'eau (PTGE) pour leurs volets agricoles et leurs études Hydrologie Milieu Usage Climat (HMUC) sur le bassin Loire-Bretagne

Suivi des partenariats dans le domaine de l'eau

Participation au réseau des services acteurs de l'eau, partenaire de la convention régionale

Re-Resources, et du Pacte pour la Transition Agroécologique sur le bassin Adour-Garonne



L'ECONOMIE AGRICOLE 5/5

«Soutenir la performance des entreprises et des filières»

“ Le service régional de l'économie agricole et agroalimentaire suit de près l'ensemble des sujets qui touchent à l'agriculture et l'agro-alimentaire en Nouvelle-Aquitaine.

Au sein de mon équipe, les référents filières ont notamment pour missions d'assurer une veille, de diffuser des informations et d'accompagner les acteurs économiques dans leurs projets.

Nous sommes aussi à l'initiative, contributeurs ou relais de travaux utiles à la structuration des filières. En 2024, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine a notamment réalisé un diagnostic du maillage territorial des abattoirs qui a été partagé en instance de concertation avec les professionnels.

L'année 2024 a été particulièrement marquée par le déploiement de la planification écologique. Nous avons eu la charge de décliner plusieurs dispositifs en région, dont le Pacte en faveur de la haie qui soutient la plantation de près de 1 100 km de haies dans la région, en lien avec les Directions départementales des territoires (et de la mer).

Le service est aussi aux côtés des entreprises et des filières en temps de crise pour le suivi et la mise en œuvre de dispositifs dédiés. Nous avons instruit des dossiers d'aide pour les filières d'élevage et pour l'agriculture biologique et assuré un suivi rapproché de la filière viticole, qui fait face à des difficultés dans plusieurs bassins.

Outre les aides conjoncturelles, nous gérons des appels à projets annuels pour développer les performances économiques et environnementales de collectifs d'agriculteurs et d'entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires.

Chaque année, les sujets à traiter sont aussi riches et diversifiés que l'agriculture néo-aquitaine :
2024 n'y a pas fait défaut !

”



Alexandra Arroyo-Bishop

*Cheffe de l'unité "performances des entreprises et des filières"
Adjointe au chef de service*

La statistique agricole 1/3

○ La statistique agricole à la DRAAF



La statistique agricole est présente dans tous les domaines d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. La preuve, la grande majorité des chiffres qui figurent dans ce rapport d'activités en sont issus.

En région, en 2024, la statistique agricole c'est :

- **38 agents** répartis sur les 3 sites principaux de la DRAAF et 2 Marchés d'Intérêt National à Bordeaux et Agen,
- **plus de 100 enquêteurs de terrains** qui ont sollicité en présentiel ou par téléphone plus de 5 500 exploitations agricoles et 200 exploitations forestières pour des enquêtes d'intérêt général.
- **50 publications** de toutes natures disponibles sur le site internet de la DRAAF
- **400 demandes de données** agricoles, agroalimentaires, forestières,
- des travaux en **partenariat avec l'INSEE, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'INAO, les Centres d'Economie Rurale, ...**

Mais c'est aussi un partenaire privilégié pour les instances et structures agricoles et forestières, les animateurs de territoires. Une donnée fiable, publique permet d'éclairer la prise de décision, d'évaluer les politiques publiques, de faire de la prospective et de suivre l'évolution de notre agriculture et de notre forêt.

Nos données et publications sont consultables sur le site internet de la DRAAF dans la rubrique analyse statistique.

Pour toute demande particulière vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

La statistique agricole 2/3

⊙ Le Réseau des Nouvelles et des Marchés (RNM)

L'objectif du RNM est de suivre l'évolution du prix des produits alimentaires frais et des fleurs sur tout le territoire. La collecte d'informations est réalisée par bassin de production par des équipes d'enquêteurs.

La qualité de service public du RNM en fait un observateur neutre et objectif. Ses cotations sont une référence pour les organisations interprofessionnelles, les services de l'État (OFPM, INSEE, Agreste, DGCCRF...), l'Union européenne, les médias spécialisés et les opérateurs des produits agroalimentaires, à tous les stades de commercialisation (production, sortie de stations d'expédition, à l'importation, sur les marchés de gros, en magasins).



Axelle Thallier
Enquêtrice
conjoncturiste RNM

Les informations de prix recueillies par les enquêteurs auprès des opérateurs commerciaux permettent d'établir une cotation et sont commentées. Elles sont diffusées en temps réel et gratuitement sur RNM.franceagrimer.fr

Ces activités sont réalisées sous démarche Qualité certifiée ISO 9001 :2015

En région, nous avons deux sites de cotation situés sur les MIN (Marchés d'Intérêt National) de Bordeaux Brienne, et Agen. Cette activité mobilise à temps plein 7 agents.

Ces centres ont l'expertise nationale sur l'asperge, la framboise, la carotte primeur, la carotte de conservation, la fraise et le kiwi, que ce soit en agriculture conventionnelle ou biologique.

En outre, nous contribuons aux cotations d'autres produits comme la tomate, le melon, l'aubergine, la courgette, le poivron, la laitue, la châtaigne et la noix.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du RNM pour découvrir toutes les informations mises à disposition.



«Création d'un observatoire des prix du bois de pin maritime»

À la fin de l'année 2021, une initiative a été proposée afin de dynamiser la mise en marché du bois sur pied et fournir aux parties prenantes une connaissance objective du marché au moment des transactions.

Cette démarche vise à la création d'un Observatoire des prix du bois de pin maritime. Les résultats issus de cet observatoire offriront aux acteurs de la filière une meilleure compréhension des tendances du marché, en complément des dispositifs existants. Cette connaissance pourra servir d'assise à une contractualisation équilibrée entre les acteurs.

Le dispositif repose sur la mise en œuvre d'une enquête en temps réel sur les prix des bois sur pied de pin maritime, menée sur le territoire néo-aquitain. Les données recueillies sont analysées de manière trimestrielle.

La méthode s'applique exclusivement aux ventes de bois sur pied de pin maritime dans les bassins des Landes de Gascogne et Charentes/Dordogne.

L'enquête est conduite auprès d'un panel d'exploitants forestiers, constitué d'entreprises et de professionnels du bois, représentant 76 % à 98 % des volumes totaux suivant les catégories.

À l'instar du RNM, l'objectif principal de l'enquête est de collecter des informations, notamment sur les prix pratiqués pour chaque produit, afin d'établir une cotation.

Les prix observés peuvent varier de manière significative en fonction :

- de la qualité des bois ;
- de leur destination : bois de « canter », bois « d'œuvre », bois « trituration » ;
- des conditions de récolte.

La cotation est donc une synthèse des prix observés au cours du trimestre.

Pour le moment, cette cotation n'a pas de caractère officiel.



Thomas FABRIKEZIS

Cotation bois en pin maritime

L'alimentation 1/4

⦿ Politiques incitatives

La souveraineté et la transition alimentaire, d'une part, et la réduction du recours aux pesticides d'autre part, sont identifiées comme deux des plus importantes Politiques Prioritaires Gouvernementales (PPG).

1 Déclinaison du Programme National de l'Alimentation en Nouvelle-Aquitaine

La déclinaison régionale de la politique de l'alimentation s'illustre en 2024 par une montée en puissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), avec nouvelles labélisation **au niveau 2** (structuration et opérationnalité des projets) en 2024.

La restauration collective reste aussi un levier incontournable pour accélérer la transition et la souveraineté alimentaire. Des **9000 établissements de restauration collective de Nouvelle-Aquitaine, 50%** sont inscrits sur la plateforme Ma cantine. Déployé depuis 2023 par le Ministère chargé de l'agriculture et la DRAAF dans la région, l'outil vise à informer les gestionnaires d'établissement de restauration collective sur les bonnes pratiques et à leur permettre la télédéclaration annuelle obligatoire des données d'achat de produits durables, de qualité et bio des cantines. En 2024, les **taux d'approvisionnement des établissements de la région sont en moyenne de 27 % en produits durable et de qualité** dont 13 % en **produits bio** (13%).

Les efforts conduits en 2024 pour atteindre les objectifs de respectivement **50 et 20% sont à poursuivre**. Le dispositif Européen « Lait et fruits à l'école » a progressé en valeur de +99% pour les bénéficiaires de Nouvelle-Aquitaine avec 190 demandeurs agréés sur 2024. Sept nouveaux établissements ont par ailleurs été accompagnés par l'association Caralim en 2024 dans le cadre du dispositif d'Education des Jeunes à l'Alimentation (**EDAJ**). L'animation du réseau des **écoresponsables de l'enseignement agricole** (mission exclusive DRAAF), le suivi des travaux du REGAL (**Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire**, animé par le CREPAQ), ou encore l'accompagnement technique et financier de PAT dans le cadre du **Fonds Mieux Manger pour Tous**, sont autant d'actions conduites en 2024 par le SRAL concourant à **l'éducation alimentaire, la lutte contre le gaspillage et la justice sociale**.

Le Comité Régional de l'Alimentation (CORALIM) qui s'est tenu à l'automne sous la co-présidence du Préfet et région et du Président de Région, témoigne de l'engagement de l'Etat et de la Région dans la mise en œuvre des actions de la feuille de route du Pacte Alimentaire. Une attention particulière est portée à la formation aux métiers de la restauration collective au cœur du projet de Campus régional de l'alimentation de Grand Pont (86).



L'alimentation 2/4

«Le PNA»



En 2024, la politique de l'alimentation a connu une forte dynamique en région, avec la montée en puissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : 18 ont atteint le niveau 2 et 3 nouveaux ont été labellisés au niveau 1. La restauration collective reste un levier clé pour la transition alimentaire, avec 50 % des 9 000 établissements de Nouvelle-Aquitaine inscrits sur la plateforme Ma cantine. Le taux d'approvisionnement en produits sains et durables atteint 27 % (objectif 50%), dont 13 % en bio (objectif 20 %).

Le dispositif européen « Lait et fruits à l'école » a connu une forte progression (+99 % en valeur), avec 190 établissements bénéficiaires en 2024. Sept nouveaux établissements ont été accompagnés par l'association Caralim dans le cadre de l'Éducation des Jeunes à l'Alimentation (EDAJ). D'autres actions, comme l'animation du réseau des écoresponsables de l'enseignement agricole et le suivi du REGAL contre le gaspillage alimentaire, ont été menées par la DRAAF.

Le Comité Régional de l'Alimentation (CORALIM), co-présidé par le Préfet et le Président de Région, a confirmé l'engagement de l'État et de la Région dans la mise en œuvre du Pacte Alimentaire, avec un accent sur la formation aux métiers de la restauration collective via le projet du Campus régional de Grand Pont.

En 2025, l'objectif principal reste l'atteinte de 50 % de produits durables dont 20 % de bio en restauration collective. L'accompagnement des secteurs prioritaires (restauration d'État, scolaire, universitaire et hospitalière) et le déploiement de la plateforme Ma cantine seront poursuivis.

Le soutien aux PAT sera renforcé, notamment dans le cadre de la future SNANC et de la planification écologique. Une stratégie régionale sera élaborée en cohérence avec les moyens disponibles et la feuille de route du Pacte Alimentaire. Un plan d'actions actualisé pour 2026-2030 sera mis en place avec le Conseil régional et les acteurs partenaires d'une alimentation saine et durable.



Isabelle BLANCHARD
Chargée de mission Alimentation

L'alimentation 3/4

2 Stratégie Ecophyto 2030

Le SRAL est chargé de la mise en œuvre de la **Stratégie Ecophyto 2030 adoptée le 6 mai 2024**. Elle reconduit d'ici 2030 les objectifs de réduction de 50 % des usages et des impacts des produits phytopharmaceutiques. Elle s'attache dans le même temps à veiller d'une part au maintien des capacités de protection des cultures suivant le principe « pas d'interdiction sans solution », et au soutien des performances économiques et environnementales des exploitations et, d'autre part, à préserver un haut de niveau de sécurité pour la santé publique et l'environnement. La région Nouvelle Aquitaine s'est engagée dès 2024 à la mise en œuvre de travaux visant à élaborer un diagnostic territorial permettant d'identifier des territoires prioritaires où des actions sont à mettre en œuvre pour réduire usages et impacts des produits phytopharmaceutiques. Ces travaux se poursuivront en 2025 par la préparation d'un plan d'action visant à l'attente des objectifs fixés par la stratégie nationale.

Suite à l'**appel à projets régional 2024 «Accompagnement à la territorialisation de la Stratégie Ecophyto 2030 »**, quatre projets ont été retenus pour un montant total de subventions de 731 046 euros. Ces projets visent à la promotion de la transition agroécologique, l'accompagnement au transfert des alternatives au recours aux herbicides, au développement de matériel de précision ou encore à la massification de la transition agroécologique par le diagnostic et le conseil.

La dynamique régionale sur ces enjeux a été mise en avant lors de l'édition 2024 du Salon Vinitech.



○ Dans le domaine du contrôle

En 2024 comme en 2023, le taux des contrôles des exploitations soumises à la conditionnalité des aides PAC était de 1,5%, soit 630 exploitations en Nouvelle Aquitaine. A ces contrôles s'ajoutent 270 autres contrôles de distributeurs de produits phytopharmaceutiques, d'applicateurs de ces produits en prestation de services, et d'autres exploitations au titre du paquet hygiène de la production végétale.

Les tensions dans le monde agricole du début 2024 ont retardé le démarrage de la campagne de contrôle. Les manifestations combinées aux conditions climatiques difficiles impactant la protection des cultures tout au long de l'année ont alimenté le ressenti négatif chez les agriculteurs sur les contrôles. La mise en place des Mission Interservices Agricole (MISA) par les Préfets de département en fin d'année et le cadrage du « Contrôle unique » devrait permettre d'améliorer la coordination des contrôles et améliorer les conditions de leur réalisation dans les exploitations. En 2024, la dématérialisation des procédures de demande d'agrément sur « mes démarches simplifiées » s'est poursuivie et a été généralisée à l'ensemble des demandes d'agrément pour les distributeurs et applicateurs de produits phytopharmaceutiques.

L'alimentation 4/4

⦿ Dans les domaine sanitaire et phytosanitaire

1 Sanitaire

En 2024, à la différence des années antérieures les actions du SRAL se sont portées sur l'accompagnement et le suivi de la vaccination contre la grippe aviaire et non dans des opérations lourde de gestion de crise. Dans le domaine des maladies animale l'année 2024 est marquée par la question des maladies vectorielles MHE d'une part et FCO avec deux front l'un au nord pour la FCO3 et au sud pour la FCO8. En 2024 se sont donc les éleveurs d'ovins et de bovins qui ont été confrontés à de sévères difficultés. Dans le même temps la tuberculose bovine reste un point d'attention soutenu. L'évolutions de la peste porcine à l'Est incite à mobiliser des moyens important en prévention et préparation des services à la gestion de ce type de maladie dans les territoire d'élevage de Nouvelle Aquitaine.

2 Phytosanitaire

Dans le domaine végétal, l'année 2024 est marquée par la détection sur un lot de semences de haricot vert d'une bactérie classée organisme de quarantaine. Les données de traçabilité indiquant que plusieurs parcelles de cultures avaient été implantée dans la région en utilisant ces semences des moyens ont été mobilisés pour mettre en œuvre des opérations de surveillance pour rechercher des symptômes de la maladie au champ. Ces opérations n'ont pas conduit à la détection de tels symptômes. Néanmoins des mesures de gestion des risques sont mises en place sur l'ensemble de ces parcelles représentant un total de 70 ha jusqu'à fin 2026. En 2024, deux foyers de ToBRFV ont été déclarés dans le Lot et Garonne.

Enfin, les agents du SRAL ont été fortement mobilisé sur le dossier des vignes abandonnées dans le contexte de la gestion de la flavescence dorée. Pour la première fois des procédures pénales ont été mis en œuvre à l'encontre des viticulteurs au motif du non arrachage de vigne abandonnées. En 2024 les travaux se sont poursuivis en amont du passage de la stratégie d'éradication à la stratégie d'enrayement pour lutter contre la flavescence dorée dans la plus grande partie du territoire de Nouvelle Aquitaine.

⦿ Dans les domaine de la sécurité sanitaire

En 2024, le SRAL a travaillé sur le lancement de la délégation des inspections dans les établissements de remise directe et des prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle. Malgré le constat d'un déploiement plus lent qu'envisagé et une réalisation bien inférieure aux objectifs initiaux, cette délégation a permis de doubler comparativement à 2023, le nombre d'établissements inspectés dans la région avec plus de 2 779 inspectés contre 1 289 en 2023. Ces inspections ont porté notamment sur 1 868 (942 en 2023) restaurants commerciaux

En 2024, le SRAL a été mobilisé pour l'indemnisation des éleveurs de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de Loire touchés par la MHE, en participant à l'élaboration du dispositif et de l'outil de gestion en un temps record. Sur les 1 507 demandes, 1 331 ont donné lieu à indemnisation pour un montant total de 4,73 millions d'euros. Il a été également été mobilisé sur le dispositif stérilisation des chats errants des collectivités qui a eu beaucoup de succès. Sur 77 projets reçus seuls les 21 premiers projets ont pu être retenus pour une montant global de 323 100 €.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 1/3


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Nouvelle-Aquitaine



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'AVENTURE DU VIVANT

RÉVÈLE TON TALENT

L'enseignement agricole regroupe **l'enseignement technique agricole** (jusqu'au bac ou BTS) et **l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage**.

Les domaines de formation sont variés :



Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer



Transformation et commercialisation de ces productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires



19 300

ÉLÈVES de la 4^e au BTS

6 200

APPRENTIS du CAPa au BTS



33

exploitations agricoles dans les établissements publics



21

Sections Européennes



95

ÉTABLISSEMENTS TECHNIQUES

22 EPLEFPA

73 établissements privés *



1

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE



56%
de garçons



44%
de filles

1,5 million
D'HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



10

ateliers technologiques & centres équestres



* 22 EPLEFPA regroupent 38 lycées, 15 CFA et 21 CFPPA
73 établissements privés sont composés de 52 MFR, 19 lycée du CNFAP et 2 de l'UNREP

«Révélons le talent des jeunes néo-aquitains»

“ 26000 jeunes de la 4e à l'ingénieur 1,5 million d'heures stagiaire ! Notre enseignement prend appuis sur plus de 200 sites de formation en Nouvelle Aquitaine les cursus de formation permettent aux apprenants de développer des compétences variées en lien direct avec les réalités et les enjeux des environnements professionnels dans lesquels ils seront amenés à travailler, Alors, grâce à de nombreux partenariats des actions de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes vers les métiers de l'agriculture sont régulièrement organisées, On peut citer le Salon de l'Agriculture nouvelle Aquitaine avec l'espace solution et métier d'avenir avec le challenge jeune pointeur en race bovine, le challenge jeune cavalier et pour 2025 des projets avec un challenge jeune conducteur et un trophée Aquitanima.

Sur les territoires les établissements se mobilisent pour la tournée du camion l'aventure du vivant pour les jeunes et les familles de l'éducation nationale, 19 sites visités depuis mars 2019 pour valoriser l'enseignement agricole et parler de nos formations Au niveau DRAAF le SRISSET nous accompagne dans la valorisation des données de l'enseignement agricole les autres services sont associés à la mise en œuvre des campus des métiers et des qualifications, le SERFOB pour le forêt bois papier, le SRAL pour l'alimentation et le SREAA pour la viticulture, Le développement de l'attractivité de nos métiers et par ricoché l'orientation des jeunes dans nos formations doivent être portés collectivement car les jeunes que nous formons aujourd'hui sont les acteurs de demain capables de relever les défis environnementaux, alimentaires et sociétaux que porte l'agriculture.



Laurent JAMME

Politique de l'action éducative



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 3/3

La Nouvelle-Aquitaine cultive les champions de demain dans l'Enseignement Agricole

Les pratiques sportives contribuent à développer chez les jeunes de nombreuses valeurs portées par l'enseignement agricole : sens de l'engagement, esprit d'équipe, vivre ensemble et convivialité... **Parmi ces pratiques, le rugby et les sports de nature sont emblématiques.**



Les sports pratiqués et le nombre de sections :

21 sections sportives de l'enseignement agricole

Ces sections permettent aux élèves de pratiquer leur sport de prédilection de manière renforcée, mais aussi de s'initier à son encadrement **tout en préparant un diplôme de l'enseignement agricole**. La finalité peut être professionnelle et/ou éducative.

14 établissements proposent des sections sportives

La formation biquilifiante

En parallèle du cursus agricole, un diplôme ou une certification sportive peuvent être obtenus : **encadrement sportif, surveillance de groupes de pratiquants, arbitrage, sécurisation des pratiques sportives ou animation.**



7 sections
Rugby



2
Équitation



2
Football



1
VTT



1
Accompagnateur
moyenne montagne

1
Surf



2 sections
Rugby
féminin



1
Basket-ball



1
Handball



1
Canoë-kayak



1
Golf

1

Sauvetage côtier

MISSION DÉFENSE ET SÉCURITÉ DE ZONE SUD-OUEST

⊙ JEUX OLYMPIQUES ET PARA OLYMPIQUES 2024

Les JOP24 ont constitué un immense défi pour garantir une alimentation saine, sûre et de qualité à l'ensemble des athlètes et des spectateurs.

Bordeaux a accueilli sept matches de football, tous les départements ont été impliqués dans le parcours de la flamme et pendant le déroulement des épreuves (fans zones, club 24, sites de préparation...).

Les enjeux de sécurité et défense pour le MASAF recouvraient les menaces intentionnelles contre l'alimentation (sûreté alimentaire), les menaces cyber, la sécurité des personnes et des biens et les menaces réputationnelles.



Au niveau de la DRAAF, la préparation en amont a porté sur le plan de lutte contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique, le plan canicule (suivi des sites d'eaux embouteillées) et les démarches d'appui à l'attention des DDPP sur la sûreté alimentaire (food defense), notamment la DDPP de la Gironde.

Lors des JOP, deux axes ont été engagés : d'une part l'organisation de la veille relative aux « signaux faibles » et d'autre part la capacité à intervenir en cas de crise avérée :

- remontée d'une alerte TIAC et un incendie dans une IAA (DDPP 17)
- veille avec les services des Renseignements Territoriaux sur les manifestations, notamment la ManifAction à Melle (79) puis à Migné Auxances (86) et sur le port de La Rochelle .
- suivi, en lien avec le SRFD, de la participation des Etablissements d'Enseignement Agricole lors du passage de la flamme (LEGTA de Libourne Montagne, LPA de Barbezieux), puis lors des JOP avec montée des jeunes à Paris (LEGTPA Bergerac-Monbazillac, Lycée Oustal de Villeneuve sur Lot).

Le dispositif de veille a donné pleinement satisfaction dans les domaines du MASAF en zone Sud-Ouest.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
EST UNE PUBLICATION DE
LA DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

Directrice de la publication : Virginie ALAVOINE

Réalisation et mise en page : Didier-Laurent AUBERT

Crédits photos : MASAF, Didier-Laurent AUBERT

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt (DRAAF)

Immeuble Le Pastel
22 rue des Pénitents-Blancs
87000 Limoges

05 56 00 42 00

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Impression reprographie du Pastel de Limoges / ne pas jeter sur la voie publique

juin 2025